

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00219**

**CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC -  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP  
METROPOLE AU 31/12/2016 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AVANCE  
FINANCIERE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 78

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES,  
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170515-D20170021910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Anne-Françoise VIALLOU donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

### **CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE SUR LA COMMUNE DE GENILAC - APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2016 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AVANCE FINANCIERE**

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est prévu de procéder à la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Genilac.

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique menée par la Communauté Urbaine et qui vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins des entreprises et permettant d'accompagner leur développement.

La commune de Genilac, idéalement située dans un environnement paysager exceptionnel (en belvédère face au massif du Pilat) et à proximité de l'autoroute A47 (par la RD77 et par la RD6) reçoit régulièrement des demandes d'implantations d'entreprises artisanales.

Il a été ainsi envisagé de pouvoir élaborer un projet de création d'une zone artisanale qui permette de répondre à cette demande.

Le terrain d'emprise du projet s'étend sur tout ou partie de 9 parcelles appartenant à des propriétaires privés, dont certains utilisent les terrains en arboriculture pour des revenus d'activité complémentaire. L'emprise du projet représente 3,7 ha dont 64 % sont commercialisables.

Les études ayant permis de préciser l'opération d'aménagement à réaliser, Saint-Etienne Métropole a décidé de confier l'aménagement de la zone artisanale à la SPL Cap Métropole dans le cadre d'une concession d'aménagement par une décision du Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La programmation du projet de zone artisanale est la suivante:

- 15 lots libres : parcelles terrassées et viabilisées, de 700 m<sup>2</sup> à 2 500 m<sup>2</sup>, laissant la libre implantation d'un bâtiment à vocation artisanale,
- 1 lot réservé pour réaliser un village d'entreprises : parcelles terrassées et viabilisées, destinées à un projet d'opérateur privé, pouvant accueillir 11 cellules modulables de 150 à 300 m<sup>2</sup> chacune.

#### **Avancement de l'opération au 31 décembre 2016**

La convention a été signée et notifiée à l'aménageur le 19/12/2016.

Cap Métropole a lancé en fin 2016 une consultation en vue de retenir un organisme bancaire en vue d'ouvrir un compte dédié à l'opération et de disposer de possibilités de placements court terme.

Parallèlement à la signature de la concession, Cap Métropole a sollicité auprès de Saint Etienne Métropole le versement de l'avance de 400 000 € HT tel que convenu lors de la négociation du contrat. Cette avance a été versée en fin d'année 2016. La rémunération de l'aménageur de 1 000 € a été la seule dépense réalisée.

### **Avancement financier**

La trésorerie de l'opération au 31/12/2016 s'élève à 399 000 € HT.

Globalement, les dépenses en 2017 devraient restées inchangées par rapport au bilan initial de la concession.

### **Participation de Saint-Etienne Métropole**

Après la remise des équipements publics estimés à 1 631 000 €, le bilan du présent CRAC fait état d'une participation qui se monterait en fin d'opération à 453 000 € HT.

### **Avenant n°1 à la convention d'avance financière**

Une seconde demande de versement d'un montant de 1 000 000 € était prévue pour juin 2017. La réalisation de travaux n'étant pas programmée en 2017, les montants et la répartition des avances s'en trouvent modifiés.

L'article 2 de la convention d'avance financière d'origine est modifié pour que les prochaines avances soient versées de la manière suivante :

- 300 000 € au plus tard au 30 juin 2018 ;
- 1 100 000 € au plus tard au 30 juin 2019 ;
- 200 000 € au plus tard au 30 juin 2020.

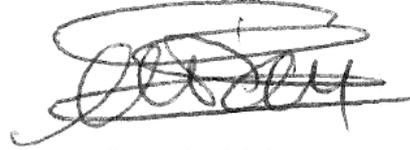
Les conditions de la convention d'avance financière d'origine non modifiées par le présent avenant, sont et demeurent inchangées et applicables.

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2016 présenté par la SPL Cap Métropole pour l'opération Zone artisanale sur la commune de Genilac,**
- **approuve l'avenant n°1 à la convention d'avance financière avec Cap Métropole pour modifier les modalités de versement des prochaines avances,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'avance financière avec Cap Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° SERV 27638 – BURLAT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU